

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 21 AOUT 2023

### **N° 2023-321 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU SYDEV DANS LE CADRE DES JOURNÉES POUR LE CLIMAT**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a décidé de mettre en place sa toute première édition des Journées pour le climat, qui s'inscrit dans la semaine européenne du développement durable.

Plusieurs animations de sensibilisation seront proposées dans plusieurs communes du territoire du Pays de Chantonnay afin de promouvoir la transition écologique et énergétique et la préservation de l'environnement.

Le SyDEV propose deux subventions de 1500 € maximum chacune, qui concerne pour l'une la communication grand public, et pour l'autre l'animation en lien avec le PCAET. L'événement des Journées pour le climat répond au cahier des charges de ces deux subventions.

Considérant l'opportunité de demander ces deux subventions au SyDEV,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,  
DECIDE CE QUI SUIT

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 22/08/2023.

Envoyé en préfecture le 21/08/2023

Reçu en préfecture le 21/08/2023

Publié le

ID : 085-248500340-20230821-2023\_321-AR



Dans le cadre des Journées pour le climat, deux dossiers demandes de subventions vont être envoyées au SyDEV, pour un montant total maximum de 3 000 €.

À CHANTONNAY, le 21 août 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET